

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un du mois de décembre à vingt heures vingt minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LA MOTTE SAINT MARTIN, sous la présidence de Mr Franck GONNORD, Maire.

Le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Présents :

Franck GONNORD, Maire, Gérard ROBERT, Christian DUHAUT adjoints au Maire, Delphine ACHARD, Pascale BOREL-TRESALLET, Roger MOREL, conseillers municipaux.

Excusés représentés :

Sébastien COUTURIER, adjoint au Maire, représenté par Franck GONNORD ; Marion ROBERT, conseillère municipale, représentée par Pascale BOREL-TRESALLET ; Ollivier CLOT conseiller municipal, représenté par Christian DUHAUT ; Alain BOUCHE, conseiller municipal, représenté par Gérard ROBERT.

Excusés :

Sylvie MEILLAND-REY, conseillère municipale.

L'assemblée désigne Christian DUHAUT pour assurer les fonctions de secrétaire de la séance, assisté de Mélanie EYMERY.

1 Décision Modificative du Budget Commune

Contexte :

- Dans le cadre du projet de réaménagement et de mise aux normes de l'Espace Jean MAGNAT prévu pour 2018, des frais d'études supplémentaires à ceux initialement prévu se sont ajoutés,
- Compte tenu des travaux d'investissements réalisés à ce jour, le crédit à l'article correspondant n'est pas suffisant.

Proposition :

- Augmenter les crédits à l'article 2031 du budget commune (frais d'étude) de 2 210 €
- Diminuer l'article 2315 du budget commune de 2 210 €

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

2 Décision Modificative du Budget Eau

Contexte :

- L'eau du Mollard transite via la Motte d'Aveillans,
- Les redevances correspondantes sont payées à l'Agence de l'Eau par la Motte d'Aveillans qui nous les refacture,
- Un rattrapage de cette refacturation aboutit à un dépassement de crédit de 3 013,01 € au chapitre 011 du budget eau,

Proposition :

- Augmenter les crédits à l'article 6371 du budget eau (redevance agence de l'eau) de 3 100 €

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

Commune de La Motte Saint Martin

Département de l'Isère

3 Tarifs Loyer, Charges & Caution

Contexte :

- Il est nécessaire à compter de 2018 de joindre la délibération fixant les tarifs de nos logements communaux au flux trésorerie,
- La moitié de nos logements sont actuellement vacants, nous devons donc décider du loyer pour ces derniers,
- N'ayant pas repris de délibération pour le loyer des logements il est nécessaire de réaffirmer les loyers actuels des logements occupés.

Proposition :

- Logements occupés :

Logement Occupé	Loyer	Charges
Le Majeuil	336,75 €	3,00 €
Le Mollard 1 ^{er} Gauche	309,22 €	3,00 €
Le Mollard 1 ^{er} Droit	354,00 €	3,00 €
La Molière RDC (ancienne école fille)	480,00 €	5,00 €
La Molière 1 ^{er} (ancienne école fille)	421,35 €	3,00 €
La Molière 1 ^{er} (ancienne école garçon)	480,00 €	3,00 €
Le Mollard (Garage)	30,00 €	

- Logements vacants :

Logement Vacant	Loyer	Charges	Caution
Le Mollard RDC	370,00 €	10,00 €	370,00 €
La Molière RDC (ancienne école garçon)	520,00 €	10,00 €	520,00 €
Magnat 1 ^{er} Gauche	500,00 €	10,00 €	500,00 €
Magnat 1 ^{er} Droite	500,00 €	10,00 €	500,00 €

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

4 Restitution caution logement

Contexte :

- Nous avons 4 logements vacants depuis cet été,
- Pour 3 logements, de nombreux travaux sont à prévoir afin de pouvoir les relouer,
- A ce jour les cautions n'ont pas été restituées du fait de l'état des logements et de plusieurs impayés,
 - x Par exemple, VMC mis hors d'usage volontairement ayant aboutit à des dégradations liés à l'humidité

Proposition :

- Ne pas restituer les cautions pour ces 3 logements,
- Faire réaliser des devis pour les travaux de remise en état et facturer ces travaux aux locataires responsables.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

5 Rythmes scolaire pour la rentrée scolaire 2018-2019

Contexte :

- Le décret permettant de définir, commune par commune, les rythmes scolaires est paru le 27 juin 2017,
- Une large majorité des communes de la Matheysine ont déjà mis en place le retour à la semaine de 4 jours,
- Nous sommes liés à La Motte d'Aveillans du fait des transports scolaires,
- Il a été décidé suite au conseil d'école de juin 2017 et à l'entretien qui a suivi avec les parents de rester à la semaine de 4,5 jours pour l'année scolaire 2017-2018,
- Cependant, la semaine de 4,5 jours engendre des coûts non négligeable pour la commune, dont les possibilités financières sont limitées.

Proposition :

- Retour à la semaine scolaire de 4 jours, en cohérence avec La Motte d'Aveillans et notre budget,
- Étudier la possibilité de maintenir un niveau minimal d'activités de type TAP pendant les horaires de garderie.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

6 Numérotation des habitations

Contexte :

- Le THD doit passer dans notre commune, pour ce faire nous avons attribuer un numéro à chaque habitation,
- Cette numérotation est également très utile aux services postaux public et privé,
- La numérotation a été réalisée avec un relevé métrique.

Proposition :

- Valider les mesures métriques appliquées lors de la numérotation des habitations,
- Envoyer le fichier mis à jour aux services concernés.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

7 Changement d'adresse de siège social du SIARV

Contexte :

- Le changement fait suite au départ de Virginie PEYRES qui assuré les fonctions de secrétariat au SIARV et à l'arrivée de Mélanie EYMERY à sa place,
- Mélanie EYMERY étant secrétaire de mairie sur La Motte Saint Martin, il a été décidé d'établir le siège sur La Motte Saint Martin pour plus de commodité,
- De plus, la station d'épuration gérée par le SIARV se situe sur la commune de La Motte Saint Martin,
- Chaque commune membre du SIARV doit approuvé le changement d'adresse du siège social.

Proposition DM :

- Établir l'adresse de siège du SIARV à l'adresse de La Motte Saint Martin, soit : SIARV – Espace Jean MAGNAT – La Molière – 38770 La Motte Saint Martin.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

8 Assurances

Contexte :

- Suite à l'inflation (7400 €) des tarifs d'assurances opérés par La MAIF depuis 2 ans, nous avons résilié le contrat d'assurance qui prendra fin le 31 décembre 2017.
- Nous avons fait établir 2 devis d'assurance pour l'année à venir :
 - x Le premier de GROUPAMA : 7 373 €
 - x Le second de la MMA : 5 812 €

Proposition :

- Choisir d'assurer les biens de la commune suivant la proposition de MMA,
- Avec confirmation de protection juridique agent/commune ou une option éventuelle dans la limite de 300 euros.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

9 Mise à jour Schéma Directeur d'Eau Potable

Contexte :

- Nous avons besoin de mettre à jour le schéma directeur Eau potable,
- Dans le but de ré-étudier les besoins et solutions du château d'eau des Côtes,
- Le montant d'étude de cette mise à jour est de 8 650 € HT

Proposition :

- Approuver la mise à jour du schéma directeur d'eau potable,
- Effectuer les demandes de subventions correspondantes au département et à l'agence de l'eau.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

10 Rénovation d'une conduite d'Eau Potable

Contexte :

- La conduite d'eau potable rue de l'Armentier doit être remplacée,
- Du fait de son état,
- Du fait de la concordance avec des travaux d'assainissement,
- Le montant des travaux est estimé à 15 063 € HT

Proposition :

- Approuver la rénovation de cette conduite d'eau potable,
- Effectuer les demandes de subventions correspondantes au département et à l'agence de l'eau.

Vote : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

11 Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h25.

12 Informations Diverses

- Explications sur la numérotation des habitations,
- Explications sur la mise en vente par Le SIVOM des 2 campings :Treffort et Savel :
 - x Savel : Travaux de remise aux normes trop onéreux, donc mise à prix du camping entre 740 000 € et 800 000 €
 - x Treffort : mise à prix autour de 520 000 €